

Le Conseil d'administration délibère sur un plan pour l'emploi à l'OEB

L'organe de surveillance de l'Office européen des brevets (OEB), le Conseil d'administration, délibère aujourd'hui sur une proposition en matière d'emploi défendue par le Président de l'OEB, Benoît Battistelli, en vue de recruter du personnel dans le cadre de contrats de cinq ans renouvelables.

M. Battistelli et Mme Élodie Bergot, directrice principale des ressources humaines, ont ajouté cette proposition de remise en cause de l'emploi permanent au sein de l'OEB à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission du budget et des finances qui s'est tenue en octobre de l'an dernier.

Un porte-parole de l'OEB expliquait alors que l'Office était dans une « situation unique » avec 97 % de son personnel recruté dans le cadre d'emplois permanents.

Un premier débat sur la proposition intitulée « Modernisation du cadre d'emploi de l'OEB », a eu lieu lors de la réunion du Conseil d'administration de décembre.

La proposition a été modifiée depuis.

Un des changements apportés porte sur l'introduction de l'article 53(1)(f) du statut des fonctionnaires de l'OEB, ainsi rédigé :

« Sans préjudice de l'expiration d'un engagement de durée fixe dans les mêmes circonstances, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut décider de démettre d'office un fonctionnaire : ... (f) si les exigences du service nécessitent la suppression de son poste ou une réduction de personnel. »

L'équipe EPO-Flier, un groupe qui « souhaite fournir au personnel des informations indépendantes, non censurées, dans les périodes de conflit social », a déclaré que le projet de réforme mettrait fin à l'emploi permanent à l'OEB.

« Nous craignons que les premières victimes soient les directeurs de la Direction générale 1, qui ont été rendus excédentaires et ont été affectés à des postes créés spécialement, » a indiqué l'équipe, dans un [tract](#).

Un porte-parole de l'OEB a déclaré à *WIPR* que l'orientation proposée vise à parvenir à un meilleur équilibre entre le personnel permanent et le personnel temporaire, pour atteindre des niveaux comparables à ceux prévalant dans des institutions internationales et européennes similaires.

Il a ajouté : « Cependant, il n'y a ni proposition, ni intention aucune d'abandonner le principe de l'emploi permanent à l'OEB. »

Le Conseil d'administration se réunit aujourd'hui à Munich.

Robert Sackin, associé du cabinet Reddie et Grose, a déclaré que la proposition paraît être encore un plan qui ne pourra que rendre plus difficile le recrutement de nouveaux examinateurs, alors que ces derniers sont déjà en sous-effectif.

« Les personnes dont l'OEB a besoin ont un très haut niveau de compétences et sont à la recherche d'autres emplois offrant la sécurité de l'emploi et des conditions d'emploi stables et équitables, » a-t-il ajouté.